

No. 29161

UNITED NATIONS
INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION
and
THAILAND

Agreement regarding the arrangements for the second regular session of the General Conference of UNIDO.
Signed at Vienna on 30 September 1987

Authentic text: English.

Registered by the United Nations Industrial Development Organization on 20 October 1992.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
et
THAÏLANDE

Accord relatif aux dispositions à prendre pour la deuxième session régulière de la Conférence générale de l'ONUDI.
Signé à Vienne le 30 septembre 1987

Texte authentique : anglais.

Enregistré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel le 20 octobre 1992.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

AGREEMENT¹ BETWEEN THE
UNITED NATIONS INDUS-
TРИAL DEVELOPMENT
ORGANIZATION AND THE
GOVERNMENT OF THAI-
LAND REGARDING THE
ARRANGEMENTS FOR THE
SECOND REGULAR SESSION
OF THE GENERAL CONFER-
ENCE OF UNIDO

ACCORD¹ ENTRE L'ORGANIS-
ATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET LE GOU-
VERNEMENT DE LA THAÏ-
LANDE RELATIF AUX DIS-
POSITIONS À PRENDRE
POUR LA DEUXIÈME SES-
SION RÉGULIÈRE DE LA
CONFÉRENCE GÉNÉRALE
DE L'ONUDI

Publication effected in accordance with article 12 (2) of the General Assembly regulations to give effect to Article 102 of the Charter of the United Nations as amended in the last instance by General Assembly resolution 33/141 A of 19 December 1978.

Publication effectuée conformément au paragraphe 2 de l'article 12 du règlement de l'Assemblée générale destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies tel qu'amendé en dernier lieu par la résolution 33/141 A de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1978.

¹ Came into force on 30 September 1987 by signature, in accordance with article XIII (2).

¹ Entré en vigueur le 30 septembre 1987 par la signature, conformément au paragraphe 2 de l'article XIII.